



2026

# MEMO Déchets

**Votre guide** des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Evitons** le gaspillage, trions et valorisons.



# Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

## CONSEILS ET ASTUCES

- Prendre le temps de bien **lire le MEMODéchet**.
- Profiter de **ramener au magasin** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- Choisir les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc.).
- Autant que possible, **laisser sur place les emballages** des achats.
- Composter les déchets organiques.

## CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- A l'achat de certains articles, une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** est comprise dans le prix et couvre les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).
- La **taxe de déchet annuelle** est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de la déchetterie.

## Coin TROC

Un coin troc est à disposition dans l'enceinte de la déchetterie. Les objets déposés sont conservés pendant un mois avant d'être définitivement jetés.

## Contact et infos

### Contact déchetterie

Administration communale  
Rue de la Gare 12  
1468 Cheyres  
026 520 74 29  
environnement@cheyres-chables.ch  
www.cheyres-chables.ch

### Compostière Le Péchau

Déchets verts  
Rte de Mussillens 91  
1474 Châbles  
026 663 56 60  
www.lepechau.ch

### Déchetterie à domicile

L'entreprise **OUST** évacue vos déchets contre paiement  
Chemin du Bel-Air 33  
1470 Estavayer-le-Lac  
026 588 00 06  
info@oust.ch  
www.oust.ch

## Rappel de BON SENS

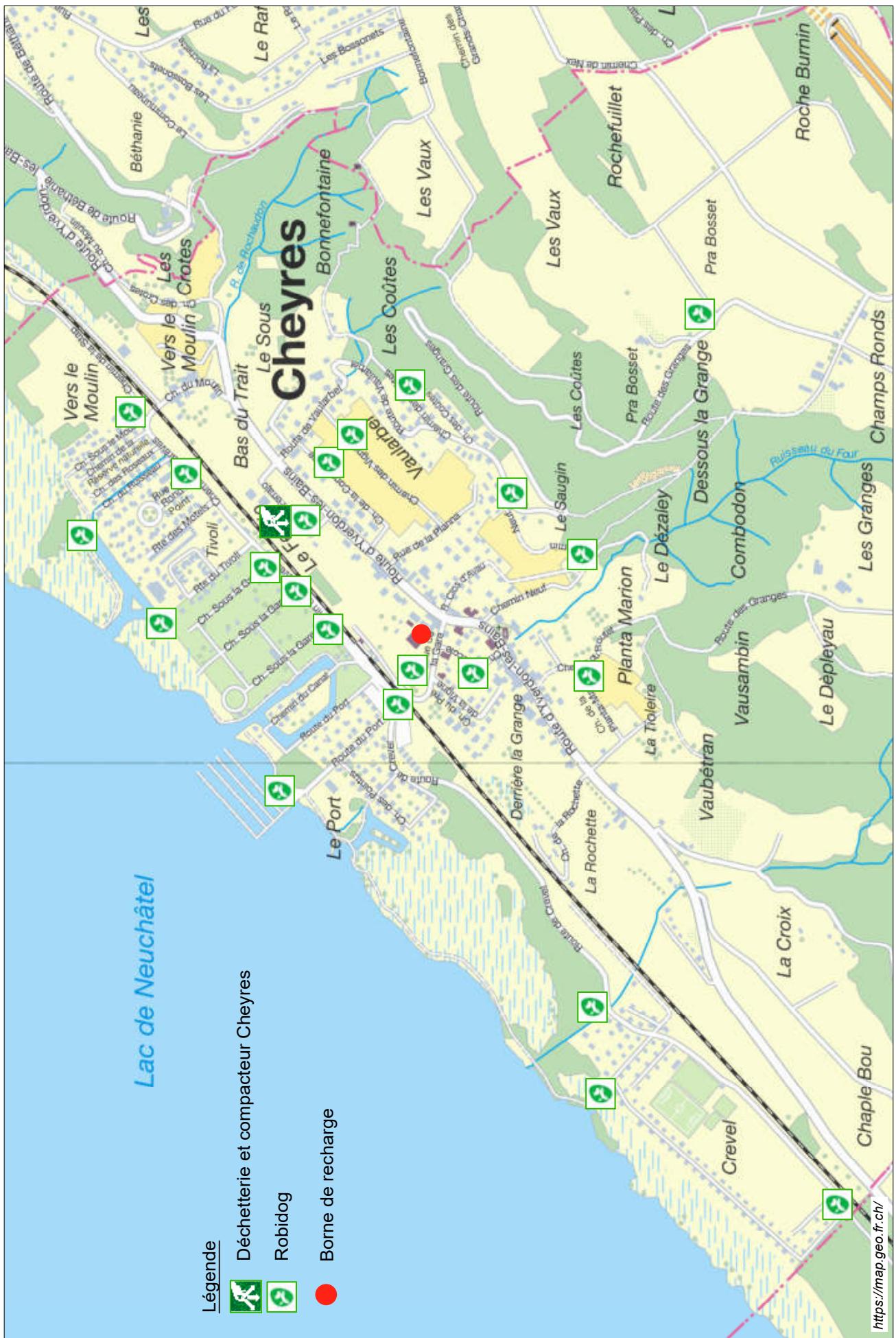
Il est **strictement interdit** de déposer les sacs à ordures dans les poubelles publiques ou tout déchet dans la nature, ainsi que de brûler les déchets.

## CHIEN

Promener son chien en respectant les endroits où sa présence n'est pas autorisée. Ramasser ses déjections au moyen des sachets prévus à cet effet qui sont à jeter dans les Robidogs répartis judicieusement le long des sentiers de nos deux villages.

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**









# Comment bien trier ?

## Les types de déchets



**Ordures ménagères** payants  
Tout déchet ménager (y compris cendres de cheminée) qui entre dans un sac poubelle de 35,60 ou 110 litres s'élimine dans un des compacteurs de la commune (un dans chaque village).



**Capsules Nespresso (aluminium)**  
Les capsules Nespresso originales sont à déposer dans le container prévu à la déchetterie. Toutes les autres capsules sont à éliminer avec les déchets ménagers.



**Flacons en plastique avec bouchon**  
Les bouteilles de lait, d'huile, de sauce, flacons de produits pour le corps, le linge ou l'entretien transparents ou de couleurs claires, selon panneau d'information à la déchetterie.



**Verre**  
Les bouteilles et bocaux en verre de toutes les couleurs, de tout calibre sans bouchon ni couvercle sont à éliminer dans la benne destinée au verre.



**Sagex**  
Les petites pièces telles que barquettes alimentaires, chips de sagex sont à éliminer dans les sacs poubelles. Les grandes pièces sont à mettre aux encombrants.



**Bois**  
Le bois naturel, verni, ou peint (exclu les bois traités chimiquement), les planches, les palettes, les piquets, le mobilier usager démonté et dégagé des éléments métalliques.



**Boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier)**  
Boîtes de conserve ou de boisson, feuille d'aluminium, débarrassées de leur papier et rincées, les cannettes en alu écrasées dans la benne aluminium et fer blanc.



**Litière de chat**  
A éliminer au compacteur.



**Papier et carton**  
Les journaux, papiers et prospectus sont à déposer en vrac dans la benne à papier. Les cabas, livres et cartons pliés et sans plastique sont à éliminer dans la benne à carton.



**PET**  
Bouteilles et récipients en PET uniquement.  
Rapportez de préférence les bouteilles PET dans les commerces qui les vendent.



**Huiles minérales et végétales**  
A éliminer dans les containers à disposition. Si besoin demandez des précisions à l'employé de la déchetterie.



**Appareils électriques et électroniques**  
A ramener en priorité aux commerces/revendeurs. A déposer dans la benne destinée aux appareils électriques.



**Ferraille (objets métalliques)**  
Tous les objets et pièces métalliques, de toute sorte et dimension tels que treillis, vélos, casseroles, visse, barres et tiges en fer, etc dépourvus de toute matière non métallique.



**Textiles et chaussures**  
Les chaussures, vêtements et tissus, propres et en bon état, conditionnés dans un sac plastique fermé à mettre dans la benne de la Croix Rouge.



**Déchets spéciaux des ménages**  
Restes de peinture, solvants et autres matières toxiques, cartouches d'encre, produits de traitement, produits chimiques, etc. Renseignez-vous auprès de l'employé de la déchetterie.



**Verre plat**  
Les miroirs et vitrages sont à éliminer dans la benne des inertes.



**Déchets inertes (petites quantités)**  
**Articles isolés** : à éliminer dans la benne des déchets inertes (porcelaine, poterie, miroirs, gravats, restes de charbon de bois etc..). Exclu plâtre.



**Fenêtre (cadre et verre)**  
Pour leur élimination, **séparez** le bois du verre et déposez le matériel séparément dans les bennes correspondantes.



**Déchets compostables ménagers**  
A composter de préférence au jardin (épluchures de fruits et légumes, fleurs, gazon, feuilles litières de chats, etc). Benne également disponible à la déchetterie. Le dépôt de déchets cuits est interdit.



**Déchets de jardin**  
Les branches, gazon et tailles de haies sont à éliminer à la compostière privée partenaire. Votre carte magnétique donne accès à la compostière.



**Véhicules** payants  
Les pneus avec ou sans jantes et les batteries sont récupérés contre paiement d'une taxe. Les moteurs ne sont pas repris. Adressez-vous à votre garagiste.



**Médicaments**  
A rapporter exclusivement à votre pharmacie qui procèdera à leur élimination.



**Tubes lumineux (néon) / LED**  
A ramener de préférence dans les commerces spécialisés. L'employé vous indiquera l'emplacement prévu à la déchetterie.



**Cartouches d'encre pour imprimantes**  
Sont considérées comme déchets spéciaux.



**Piles et accumulateurs**  
A ramener de préférence dans les commerces qui les vendent ou remettent-les à l'employé de la déchetterie. **Aucune pile ne doit trouver sa place dans un sac poubelle.**



**Déchets encombrants combustibles**  
Mobilier usagé, bois imprégné, cadres de fenêtres (sans verre), tapis, bâches, matelas, etc trouvent leur place dans la benne des encombrants.



**Couche-culotte**  
Conditionnées dans des sacs plastiques transparents et résistants.



**Dépouilles d'animaux**  
A déposer dans un centre SANIMA, collecteur de déchets carnés. La liste des centres est consultable le site internet [sanimach.ch](http://sanimach.ch).



**Peintures**  
Sont des déchets spéciaux, renseignez-vous auprès de l'employé de la déchetterie.



**Déchets de chantier** payants  
**Ne sont pas repris.** A éliminer auprès d'une entreprise spécialisée à vos frais.



### **Les déchets : une affaire personnelle**

Les objectifs prioritaires de la gestion de déchets sont leur réduction, leur valorisation et leur élimination de manière propre et économique. Avec votre implication personnelle et un tri efficace, chacun trouvera une récompense personnelle ou collective :

- Le maintien et la sauvegarde de notre environnement
- Une taxe annuelle de déchetterie et une taxe au poids raisonnable

### **Incinération des déchets**

L'incinération en plein air des déchets de n'importe quelle nature est interdite.

Des exceptions peuvent être tolérées uniquement pour les déchets naturels provenant des champs et des jardins aux conditions de l'art.26 OPair (voir règlement).

### **Principe de base des coûts de la déchetterie**

L'article 15 du « Règlement relatif à la gestion des déchets » dit que les taxes sont déterminées de manière à permettre la couverture minimum de 70% des dépenses occasionnées par les frais de fonctionnement du service de collecte et par les équipements d'élimination des déchets.

Le 50 % au moins des recettes des taxes provient des taxes pondérales (taxe au poids).

Taxe annuelle de déchetterie :

Taxe de base pour les adultes : est considéré adulte toute personne résidant dans la commune au 1<sup>er</sup> janvier de sa 19<sup>ème</sup> année.

- Taxe forfaitaire de CHF 50.- TTC par adulte.
- La taxe est multipliée par 3 pour les résidences secondaires.

Taxe au poids :

- La taxe au poids est fixée pour tous les déchets ménagers à CHF 0,45 par kg TTC.

Remarque : le dépôt des déchets verts à la compostière de Châbles est compris dans la taxe de base.



### **Carte magnétique**

Chaque ménage reçoit une carte magnétique donnant accès aux compacteurs à ordures ménagères, ainsi qu'à la compostière privée partenaire. En cas de perte ou de détérioration, celle-ci est remplacée contre paiement de CHF 20.00.

Elle se recharge à l'automate à disposition 24h/24 dans chaque village :

- Cheyres, Rue de la Gare 12
- Châbles, Rue de la Chapelle 23

### **Ordures ménagères**

Elles peuvent être déposées dans les bennes compactantes 24h/24 et 7j/7. Pour l'emplacement des bennes, se référer au plan.

### **Site de la déchetterie**

Horaires printemps/été

Lu 10h-11h30 – Me 16h-18h30 – Ve 16h-18h30 – Sa 09h00-11h30/13h30-15h00

Horaires automne/hiver

Lu 10h-11h30 – Me 16h-18h30 – Ve 16h-18h30 – Sa 09h00-11h30

Lors de chaque ouverture de la déchetterie, un employé communal est présent pour :

- vous renseigner, vous guider, répondre à vos questions ;
- veiller au respect des consignes et à l'application du règlement de la déchetterie ;
- avertir les personnes qui ne s'y conforment pas ;
- signaler les contrevenants au Conseil communal.

Merci de respecter le travail qui leur est confié par le Conseil communal afin de veiller à une gestion rationnelle des coûts de l'élimination de nos déchets.

### **Compostière privée partenaire**

Horaires pour le déchargement des déchets verts

Lu – Sa 06h30-19h00

Ce guide a été élaboré avec le soutien de la SAIDEF que nous remercions.